

COMMISSION DES COUPES DU VAR

La Commission se réunit tous les Jeudis à 14h30

Tél. direct : 04.94.08.60.47

Réunion du Jeudi 11 octobre 2018

P.V. n° 3

Président : M. Lucien GERARD

Secrétaire : M. Jean-Michel DREYFUS

Représentant du CD : M. Jean Paul RUIZ

Présent : M. William PONT

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- *Correspondance*

Correspondances

COUPE DU VAR U19

Suite aux courriers de ST MANDRIER et de BANDOL qualifiés en Coupe du Var Gambardella, la Commission fixe la rencontre à jouer le 28.10.2018.

- BANDOL / FLAYOSC (54544.1)

- ST MANDRIER / PAYS DE FAYENCE (54545.1)

COUPE DU VAR U17

Courrier de l'ASPTT HYERES informant du forfait général de son équipe U17. Noté.

Courrier de TOULON HOPITAL informant du forfait général de son équipe U17. Noté.

COUPE DU VAR U15

- LE PRADET / LA LONDE : courriel de LA LONDE demandant le report de cette rencontre au 21.10.2018.

Vu accord écrit du PRADET, la Commission dit match à jouer le 21.10.2018.

- MAR VIVO / LE REVEST : courriel du REVEST déclarant forfait pour cette rencontre.

Dossier transmis à la C.S.R.

- ESTEREL / TOULON HOPITAL PTT : suite aux intempéries et à la fermeture du terrain la rencontre est reportée au 28.10.18.

RAPPEL
COUPE DU VAR SENIORS

Le tirage au sort du Cadrage aura lieu le **Mardi 23 Octobre 2018 à 18h30 au siège du District** (salle du Comité de Direction).

Tour prévu le 18 Novembre 2018.

Les clubs désirant y assister sont cordialement invités.

Prochaine réunion
Jeudi 18 Octobre 2018

Le Président : Lucien GERARD
Le Secrétaire : Jean-Michel DREYFUS
Le Délégué du C.D. : Jean Paul RUIZ